

TRANSMETTRE SON EXPLOITATION AGRICOLE

Lundi 27 septembre 2021 - de 9h à 17h

Programme

- ✓ **Préparer la transmission** : définir les objectifs, organiser la transmission
- ✓ **Quels sont les outils pour transmettre** : Intérêt de la mise en société, le statut des personnes, les différentes formes de sociétés d'exploitation et de sociétés foncières, les comptes courants d'associés
- ✓ **L'inventaire et la valorisation des biens** : l'exploitation individuelle, la société d'exploitation, l'origine du patrimoine (les régimes matrimoniaux), le foncier (le sort des baux ruraux)
- ✓ **Le traitement fiscal de la cessation d'activité** : le résultat de cessation, la TVA, les plus-values
- ✓ **Les mécanismes pour favoriser la transmission** : les règles de la donation, les abattements successoraux, le salaire différé, le bail à long terme, le pacte d'engagement de conservation des titres (pacte DUTREIL), la donation en démembrement de propriété, le don manuel
- ✓ **Comment conserver une activité agricole après la retraite** : les conditions du départ à la retraite, la parcelle de subsistance, le cumul emploi retraite



 **Lundi 27 septembre 2021 de 9h à 17h**
Lieu à déterminer

Intervenant : Sandrine THURIOS
Consultante agricole

Objectif

Découvrir les différents dispositifs pour organiser au mieux la transmission



BULLETIN D'INSCRIPTION

TRANSMETTRE SON EXPLOITATION AGRICOLE

Lundi 27 septembre 2021 - de 9h à 17h

INSCRIVEZ-VOUS SUR
WWW.OMGAOCCITANIE.ORG

à compléter et à retourner à **OMGA D'OCCITANIE - 17, rue du Général Schlessler - BP 70046 - 32001 AUCH CEDEX**,
ou par mail : omgaoccitanie@omgaoccitanie.org avant le **20 septembre 2021**.

ADHÉRENT : N° : Nom, Prénom

Adresse :

Tél. : ____ . ____ . ____ . ____ . ____ Mail

Nom du (ou des) participants :

.....